Etablissement Public Territorial de Bassin Ardèche Claire

Bulletin inf'eau - Spécial été

numéro du 10 juillet 2015

Qualité de l'eau des rivières Ardèche, Beaume et Chassezac

Qualité des eaux de baignade :

Analyses réalisées par les ARS (Agences Régionales de la Santé) sur les sites de baignade publique déclarés :

résultats des prélèvements du 1er et 7 juillet 2015

- bonne qualité
- qualité moyenne
- mauvaise qualité
- pas d'analyse sur cette campagne

(Directive européenne n°2006/7/CE du 15/02/2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade - mesure du niveau de contamination des eaux par les bactéries fécales entérocoque et e-coli).

Qualité physico chimique de la rivière :

Analyses réalisées par l'EPTB Ardèche Claire.

résultats des prélèvements du 24 et 25 juin 2015

- très bon
- bon
- moyen
- médiocre
- mauvais
- pas d'analyse sur cette campagne

Phosphate (PO_4)

Oxygène dissous

Azote (NH_4, NO_3, NO_2 affichage du plus déclassant)

(Circulaire DCE 2005/12 relative à la définition du « bon état » et à la constitution des référentiels pour les eaux douces de surface (cours d'eau, plans d'eau), en application de la directive européenne 2000/60/DCE du 23 octobre 2000).

Une très bonne qualité des eaux de baignade qui se maintient depuis un mois...

Tout l'été, pour assurer l'information des usagers sur les baignades du bassin versant de l'Ardèche, les collectivités ont mis en place un suivi très régulier de la qualité des eaux. Ainsi 1 à 2 analyses sont réalisées sur chaque site chaque semaine.
Ces suivis ont commencé le 10 juin. Ils sont réalisés pour le compte des communes par les syndicats de rivière, en alternance avec les contrôles de l'Agence Régionale de la Santé.

Evolution de la situation depuis fin juin :

Pour le bassin de l'Ardèche, les résultats des analyses régulières sont bons à excellents sur l'ensemble des sites.
La semaine du 1er juillet, une coloration verte de l'Ardèche a été observée de Ruoms à Sampzon. Des analyses spécifiques ont montré qu'il s'agissait d'algues chlorophylliennes, sans danger pour la santé.

Pour le bassin de la Beaume, les résultats des analyses régulières sont bons sur l'ensemble des sites.

Pour le bassin du Chassezac, en juin puis début juillet, des résultats non conformes ont entraîné plusieurs fermetures ponctuelles (48h) de la baignade du Pont de Gravière, ainsi que celle du Nassier. L'origine de la dégradation n'a pas encore été identifiée.
La qualité des eaux est restée bonne et stable sur les autres sites.

Plages - bassin de l'Ardèche :

1 - Plage du Pal - Antraïgues
2 - Pont du Diable - Thueyts
3 - Plage communale - La Souche
4 - La Turbine - Jaujac
5 - Plage de Lalevade (le Goulet) - Lalevade
6 - Plage du vieux pont - Vogüé
7 - Plage du pont (la Reine) - Balazuc
8 - Plage allée du stade - Ruoms
9 - Plage site 1 - Sampzon
10 - Plage aval du pont - Salavas
11 - Les tunnels - Vallon Pont d'Arc
12 - Plage du Pont d'Arc - Vallon Pont d'Arc
13 - Plage de Sauze - St Martin d'Ardèche
14 - Plage du Grain de Sel - St Martin d'Ardèche
15 - Plage du Pont cassé - St Just d'Ardèche

A - Le pont - Fontaulière - Montpezat
B - Amont confluence - Volane - Vals les bains
C - Charillac - Ligne - Chauzon
D - Auzon - St Germain

Plages - bassin de la Beaume :

16 - Plage du Petit Rocher - Joyeuse
17 - La Tourasse - Rosière
18 - Plage du village - Labeaume
19 - Plage de Peyroche - St Alban Auriolles

Plages - bassin du Chassezac :

20 - Plan d'eau de Villefort - Villefort
21 - Plage du Pont de Nassier - Chambonas/Les Salleles
22 - Plage de Malpas Cornillon - Les Vans
23 - Plage de Mazet - Berrias et Casteljau
24 - Plage de Chaulet - Berrias et Casteljau

principaux cours d'eau
portions de cours d'eau bénéficiant du soutien d'étiage

Quantité d'eau sur l'Ardèche, la Beaume et le Chassezac

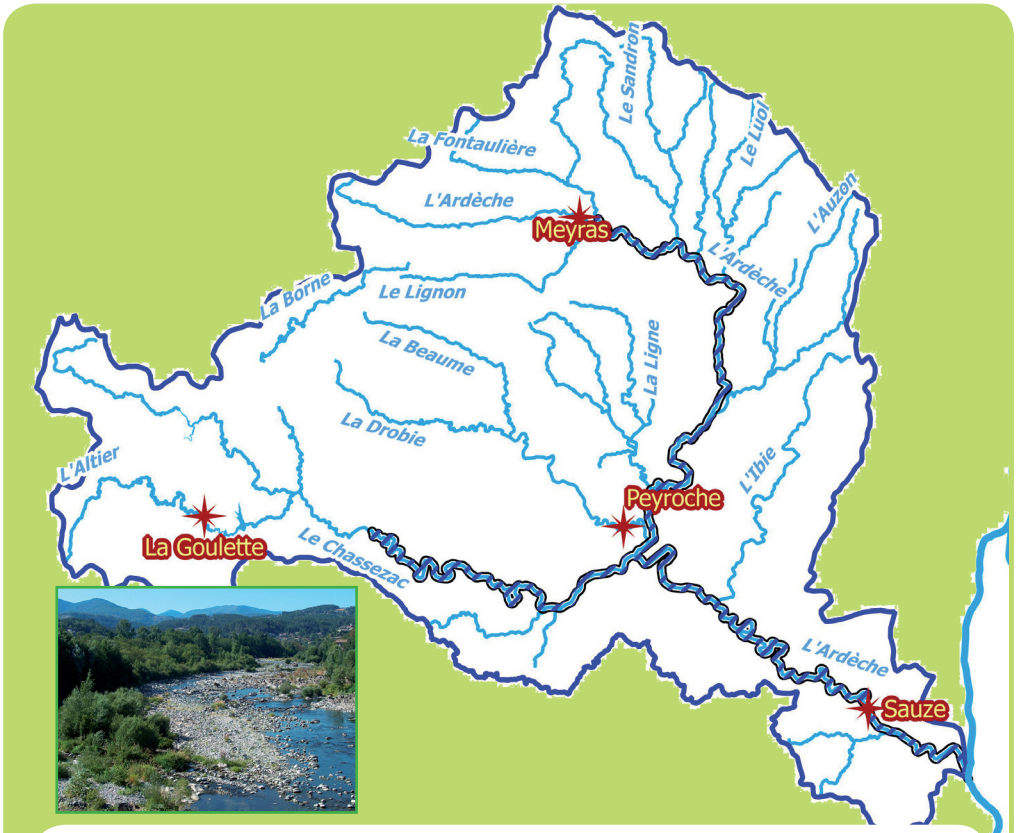

... malgré des niveaux d'eau très bas dans les rivières

Les débits des cours d'eau sont en baisse continuelle depuis mi-juin. Les seuils d'alerte renforcée sont atteints sur les cours d'eau non soutenus et de nouvelles mesures de restriction des usages ont été prises par les préfectures.
Il est donc indispensable que chacun adopte des pratiques économes en eau et évite tout gaspillage. Rappelons aussi qu'à cette saison, la qualité de nos rivières est très sensible à la quantité d'eau.

La situation :

Depuis les fortes précipitations de la seconde semaine de juin, aucune pluie significative n'a été enregistrée sur le bassin versant. L'absence de précipitations conjuguée à des températures très élevées conduit à une forte baisse des niveaux d'eau dans les rivières. Les débits des cours d'eau non soutenus ont atteint les seuils d'alerte renforcée tandis que les débits sont stabilisés sur l'Ardèche et le Chassezac aval grâce à la mise en place du soutien d'étiage.

Réserves en eau et soutien d'étiage :

Le soutien des débits d'étiage est effectif depuis le 15 juin sur le bas Chassezac et depuis le 1er juillet sur l'Ardèche à partir de Pont de Veyrières.

Arrêtés "sécheresse" :

- Ardèche non soutenue : ALERTE RENFORCEE *(arrêté de la préfecture de l'Ardèche du 1er juillet)*
- Chassezac non soutenu : ALERTE *(arrêté de la préfecture de la Lozère du 3 juillet)*
- Ardèche et Chassezac soutenus : VIGILANCE *(arrêté de la préfecture de l'Ardèche du 1er juillet)*

Consultez les mesures de restriction :

http://www.ardeche.gouv.fr*/secheresse-mesures-de-restriction-des-usages-de-l-a5055.html*

http://www.lozere.gouv.fr*/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse2/Arretes*

GRAPHIQUES : Evolution des niveaux d'eau

débit mesuré été 2015

seuils de l'arrêté cadre sécheresse

vigilance
alerte
alerte renforcée
crise

L'Ardèche non soutenue - station de Meyras (station de référence pour les arrêtés sécheresse)

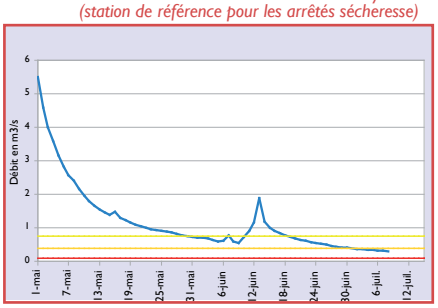

L'Altier - station de la Goulette

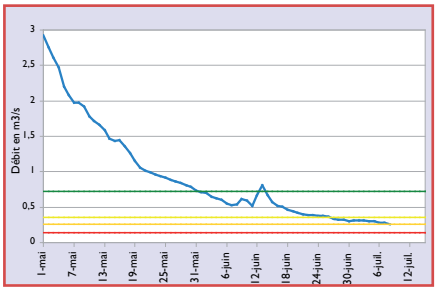

La Beaume - station de Peyroche

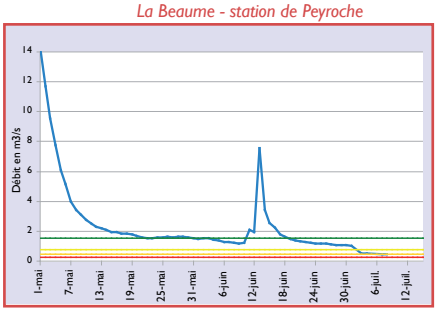

L'Ardèche soutenue - station de Sauze

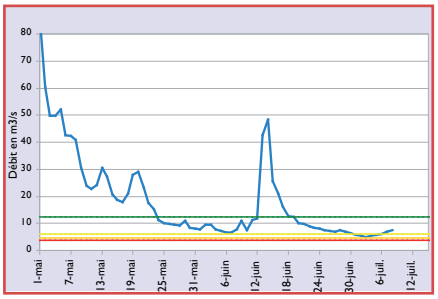

principaux cours d'eau

portions de cours d'eau bénéficiant du soutien d'étiage

stations de référence pour la mesure des débits en rivière

Bulletin inf'eau de l'été 2015 : édité tous les 15 jours par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Ardèche Claire.
3 prochains n° : 3ième sem. de juillet // 1ère sem. août // 3ième sem. août

Info réglementaires :
http://baignades.sante.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr
www.lozere.gouv.fr

Syndicat Mixte Ardèche Claire
Etablissement Public Territorial de Bassin
4, allée du Chateau - 07200 VOGÜE
Tél. 04 75 37 82 20 - Fax 04 75 37 82 22
site : www.ardeche-eau.fr

Tous les Bulletins inf'eau sont téléchargeables en pdf sur le site Internet : **www.ardeche-eau.fr** ou disponibles sur demande auprès de l'EPTB Ardèche Claire et des Syndicats de rivière.
Directeur de la publication : Pascal Bonnetain - Juillet 2015